

Il serait du devoir du gouvernement de rajuster les limites des collèges électoraux, durant le parlement actuel, mais il serait de son devoir aussi de voir à ce qu'il soit fait d'une manière juste, honnête et équitable. Essayez par une législation d'empêcher un parti d'arriver au pouvoir ce n'est pas être en harmonie avec les principes de la justice anglaise.

Je partage entièrement cette manière de voir, et j'espère que le gouvernement agira en conséquence.

L'honorable M. WATSON : Un autre converti.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Je remarque que le premier ministre a fait une déclaration de cette nature. Il a dit :

Le but du gouvernement en présentant une législation est d'abord de faire disparaître les injustices et les abus dont les libéraux de l'Ontario ont souffert durant vingt et un ans, et ensuite de rédiger non pas une mesure dont les termes puissent favoriser le parti au pouvoir ou le parti dans l'opposition, mais une mesure qui, quelque soit la question agitée à certaine époque, devant le parlement canadien, puisse donner au peuple l'assurance que ses vues seront, dans chaque occasion, respectées et que la majorité devra gouverner.

Je le répète, je partage entièrement cette manière de voir, mais quand je songe au passé, aux engagements qui ont été pris relativement au libre-échange et aux autres sujets, avant l'arrivée des libéraux au pouvoir, je n'ai guère confiance dans les promesses qu'ils font aujourd'hui.

Dans l'intérêt du pays, j'espère me tromper sur cette question. Si je me trompe, vous ne verrez dans cette Chambre personne plus prompt que moi à reconnaître mon erreur. Je me rappelle bien cependant le discours que fit à Brantford un ancien membre du cabinet, l'ex-ministre des Travaux publics, en discutant cette question du rajustement des bornes des comtés. Il dit alors à ses auditeurs qu'il le ferait en temps opportun. Il peut être incapable maintenant de faire ce rajustement, parce qu'il n'est plus dans le cabinet, mais comme il parlait alors au nom du ministère, nous sommes en droit de présumer que ce dernier exécutera la promesse qu'il a faite. Et puis un autre monsieur a dit qu'il redistribuerait les sièges dans Ontario de manière à ne pas laisser élire un seul conservateur. Je suis beaucoup porté à croire que, quelle que soit la manière dont les divisions des comtés pourraient être remaniées, il ne saurait accomplir cela.

Hon. sir MACKENZIE BOWELL.

L'honorable M. SCOTT (secrétaire d'Etat) : Il pensait probablement que nous allions "enrucher" les tories comme nos prédécesseurs ont "enriché" les grits.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Je suis sous l'impression qu'il est impossible même au secrétaire d'Etat, quels que soient ses désirs et ses intentions, de les "enrucher" pour atteindre ce but. Ils sont trop sensés pour se laisser faire ; ils savent ce à quoi la constitution pourvoit et comment le pays a été gouverné depuis six ans, et les honorables sénateurs constateront, en temps et lieu, le résultat, quels que soient les efforts qu'ils feront pour les "enrucher."

Je ne discuterai pas les autres mesures à présent. Je me bornerai à dire qu'il semble très étrange que le gouvernement, avant de trouver un ministre pour remplir la vacance créée par la démission ou la résignation de M. Tarte, ait dû mettre un patronage important à sa disposition. Le gouvernement ne paraît pas avoir été mu par des principes bien élevés. M. Préfontaine a dit : "A moins que vous n'ajoutiez à mon département le patronage que je crois avoir droit d'avoir, ou que vous ne me donniez le département des Travaux publics, qu'avait M. Tarte, je ne me joindrai pas à vous. On voit par l'adresse que ce principe va être reconnu. Pourquoi? Uniquement pour donner du patronage à ce ministre et le droit de dépenser de l'argent pour les ports, bassins de radoub et autres choses en rapport avec la marine. Pourquoi ne pas permettre au ministre des Douanes d'avoir sous sa direction la construction des édifices de la douane?"

Pourquoi ne pas donner au ministre du Revenu de l'intérieur le même droit, et, si le changement doit avoir lieu, il doit avoir lieu certainement pour le département de la Milice, qui a les plus grands arsenaux à construire, et en sait d'autant plus long à ce sujet qu'il a actuellement sous sa direction l'entraînement des troupes. Et puis mon honorable ami qui siège à mon côté me demande pourquoi le directeur général des Postes n'a pas la direction de tous les bureaux de poste? De cette manière le ministre des Travaux publics aura peu à faire et occupera une position purement honorifique. J'ai parlé plus longuement que je ne voulais, et je demande pardon à la Chambre si j'aborde une petite question qui a fait que mon nom a été mentionné et